



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.2/46/L.92
2 décembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 77 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de
la Commission, M. Bozorgmehr Ziaran (Iran, République
islamique d')

Code international de conduite pour le transfert de technologie

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 45/204 du 21 décembre 1990 relative à un code international de conduite pour le transfert de technologie,

1. Prend acte du rapport du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement concernant les consultations relatives à un code international de conduite pour le transfert de technologie menées en 1991 1/;
2. Décide de transmettre ce rapport à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement lors de sa huitième session;
3. Demande au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de lui rendre compte à sa quarante-septième session des résultats de l'examen du rapport lors de la huitième session de la Conférence.

1/ A/46/564, annexe.